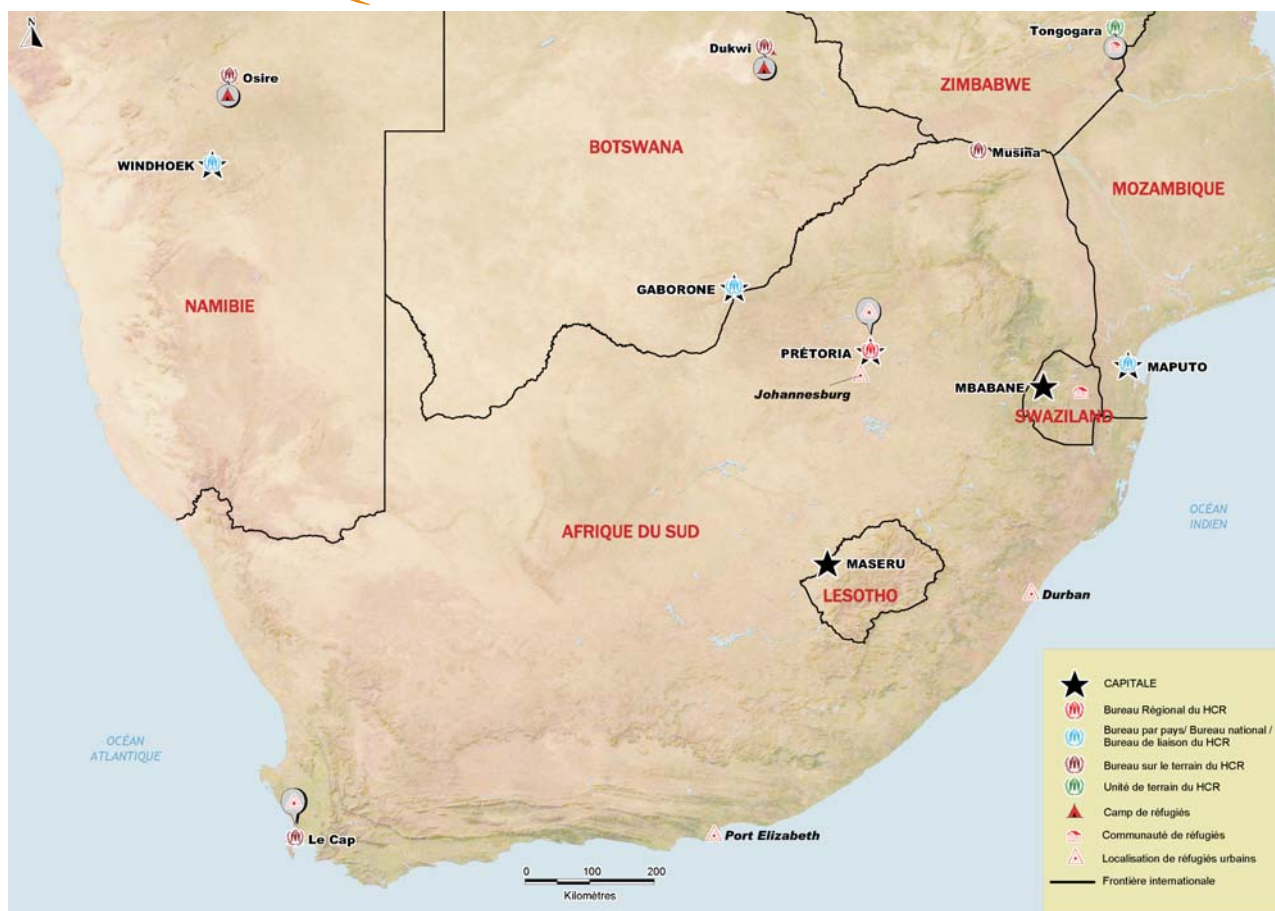


AFRIQUE DU SUD



Faits marquants

- Avec quelque 222 000 requêtes soumises en 2009, l'Afrique du Sud était toujours le pays qui recevait le plus de demandes d'asile au monde.
- Parmi les nouveaux demandeurs d'asile, les Zimbabweens étaient les plus nombreux, et 300 à 400 Zimbabweens ont continué d'arriver chaque jour dans le pays au cours de l'année.
- Les autorités sud-africaines ont mis un terme aux expulsions de Zimbabweens en mai 2009, après que le HCR, d'autres institutions onusiennes et des ONG aient exercé d'intenses pressions en ce sens.

- L'accès au régime d'asile national s'est amélioré car le ministère de l'Intérieur a rénové les structures d'accueil et renforcé la capacité de détermination du statut de réfugié, grâce aux formations dispensées par le HCR.
- Une série de manifestations et de grèves organisées pour protester contre les licenciements et la mauvaise qualité des services publics ont souvent dégénéré en attaques contre des étrangers, notamment contre des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat a offert un appui matériel et technique au Gouvernement pour faciliter l'assistance aux personnes déplacées par ces violences xénophobes.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	11 700	-	-	-
	Somalie	9 700	-	-	-
	Angola	5 800	-	-	-
	Burundi	2 300	-	-	-
	République du Congo	1 900	-	-	-
	Éthiopie	1 500	-	-	-
	Rwanda	1 300	-	-	-
	Zimbabwe	670	-	-	-
	Pays divers	13 100	-	-	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	309 800	-	-	-
Total		357 770	* 41 400		

* La ventilation par nationalités n'était pas disponible à l'époque.



Masvingo apporte son aide dans la cuisine d'un foyer qui accueille plus de 200 garçons à Musina.

| Environnement opérationnel |

L'Afrique du Sud s'est dotée d'une législation favorable à l'asile et orientée sur la protection, qui donne aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le droit de vivre où bon leur semble, de se déplacer librement, d'accéder au marché de l'emploi et de bénéficier des services sociaux. Les personnes relevant de la compétence du HCR sont de ce fait dispersées dans l'ensemble du pays, ce qui complique les efforts visant à évaluer et à prendre en charge leurs besoins de protection et d'assistance.

Si le ministère de l'Intérieur dispose désormais de moyens nettement plus solides pour liquider l'arriéré de demandes d'asile et en traiter de nouvelles, l'augmentation incessante du nombre de nouvelles requêtes a retardé la procédure et a nuï à la qualité des décisions relatives à l'attribution du statut de réfugié.

Le taux de chômage élevé (24,5 pour cent), les inégalités de revenus criantes, l'urbanisation croissante et le sentiment, partagé par de nombreux Sud-Africains de ne pas bénéficier de services adéquats, ont souvent attisé le ressentiment à l'égard du grand nombre d'étrangers présents dans le pays et provoqué des violences xénophobes. De fait, la xénophobie a été l'un des principaux obstacles à l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le pays.

| Réalisations et impact |

● Objectifs principaux

Le HCR entendait veiller à ce que les demandeurs d'asile puissent accéder aux procédures d'asile, recevoir des papiers d'identité et bénéficier d'une protection contre le refoulement. Il se proposait également d'aider le Gouvernement à préserver les principes de l'asile et à renforcer sa capacité de protection. Un autre objectif était de veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile déplacés par les violences xénophobes bénéficient d'une aide matérielle et juridique, afin de faciliter leur réinsertion dans des communautés locales.

En outre, le Haut Commissariat se proposait de mettre au point, en collaboration avec le Gouvernement, des institutions sœurs des Nations Unies, des ONG et des organisations de la société civile, une stratégie pour lutter contre l'intolérance à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile et améliorer les conditions d'asile dans le pays. Un autre objectif majeur était de promouvoir des solutions durables pour les réfugiés, par le biais du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place ou de l'application stratégique de la réinstallation.

● Protection et solutions

En avril 2009, le Gouvernement a annoncé l'arrêt de toutes les expulsions de Zimbabwéens (à l'exception de ceux reconnus coupables de crimes). Les détenteurs d'un titre de voyage en cours de validité allaient bénéficier, sans visa, d'un droit d'entrée de 90 jours sur le territoire, assorti d'une autorisation de travailler. Tout Zimbabwéen déjà présent ou récemment arrivé en Afrique du Sud devait se voir accorder un permis de séjour spécial en vertu de la loi sur l'immigration ; cette dernière disposition n'a toutefois pas été appliquée en 2009.

Le système d'asile national a continué de recevoir les demandes de nombreux migrants étrangers souhaitant régulariser leur séjour en Afrique du Sud. Le nombre de demandes est tel que le système est engorgé ; dans ces conditions, les individus qui sollicitent une protection internationale en tant que réfugiés ont des difficultés à obtenir une prompt décision sur leur requête. Le HCR a proposé d'aider le ministère de l'Intérieur à réviser les procédures et à déterminer les modifications nécessaires.

Compte tenu des sentiments xénophobes suscités par la conjoncture socio-économique, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont eu des difficultés à s'intégrer sur place. Cependant, le nombre de réfugiés optant pour le rapatriement librement consenti est demeuré très faible, en dépit de l'amélioration et de la relative stabilité de la situation politique dans certains pays d'origine. En 2009, seuls quelque 200 individus (30 réfugiés et

170 demandeurs d'asile) ont été rapatriés de leur plein gré d'Afrique du Sud avec l'assistance du HCR.

Les cas critiques de protection et les réfugiés en situation de vulnérabilité ont été identifiés au travers d'une évaluation des besoins en 2009. Des demandes de réinstallation ont été soumises pour quelque 800 personnes, ce qui représente une augmentation de 164 pour cent par rapport à l'année précédente. Les derniers chiffres disponibles (pour la période s'achevant au 30 septembre 2009) indiquaient qu'une centaine de personnes avaient quitté l'Afrique du Sud pour se réinstaller dans d'autres pays.

○ Activités et assistance

Activités génératrices de revenus : quelque 930 réfugiés et demandeurs d'asile (450 femmes et 480 hommes) ont bénéficié d'une formation professionnelle. Plus d'un millier de personnes ont reçu des prêts (environ 250 dollars E.-U. par bénéficiaire) pour créer des petites entreprises, bénéficiant dans le même temps d'une formation à la gestion.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a pris en charge les frais opérationnels pour onze partenaires d'exécution en Afrique du Sud et de quatre partenaires intervenant respectivement aux Comores, à Madagascar, à Maurice et au Swaziland.

Assistance juridique : par l'intermédiaire de trois partenaires spécialistes des questions juridiques, une assistance en matière de protection a été accordée à quelque 16 000 réfugiés et demandeurs d'asile au Cap, à Durban, à Johannesburg et à Pretoria. À Musina, plus de 60 000 personnes ont reçu des informations et des conseils sur l'accès aux systèmes d'asile, ainsi que sur les services juridiques et sociaux disponibles dans le pays.

Besoins domestiques : en Afrique du Sud et au Swaziland, quelque 6 750 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables ont bénéficié pendant trois mois d'une aide d'urgence pour subvenir à leurs besoins les plus pressants en matière d'alimentation et de logement. Le nombre de bénéficiaires était beaucoup plus élevé en 2009 qu'en 2008, année durant laquelle seules 4 071 personnes ont été assistées. Toutes les bénéficiaires ont pu acheter des protections périodiques avec l'aide du HCR. Au total, 14 réfugiés (12 à Madagascar et 2 aux Comores) ont reçu des indemnités mensuelles. Quelque 1 200 réfugiés et demandeurs d'asile déplacés par la vague de violence xénophobe de 2008 ont bénéficié d'un appui en matière de logement et de colis d'aide à la réintégration lorsque les centres d'hébergement publics où ils étaient logés ont été fermés.

Éducation : au total, quelque 1 600 enfants (900 filles et 700 garçons) vivant dans différentes régions du pays ont bénéficié d'une aide pour aller à l'école primaire ; 740 élèves (400 filles et 340 garçons) ont reçu une aide pour fréquenter des établissements secondaires ; et 330 enfants (190 filles et 140 garçons) ont bénéficié d'une aide relative à l'enseignement préscolaire. Quelque 80 étudiants réfugiés, dont plus de la moitié étaient des jeunes filles, ont reçu des bourses DAFI, et 14 ont obtenu leur diplôme en 2009.

Santé et nutrition : quelque 1 400 réfugiés et demandeurs d'asile ont reçu une aide financière pour régler leurs frais de consultation, leurs médicaments sur ordonnance et leurs lunettes de vue. Quelque 550 réfugiés ont été orientés vers des services en rapport avec le VIH. Seize travailleurs sociaux issus

de diverses organisations s'occupant de réfugiés ont été formés à l'accompagnement psychosocial et aux questions de santé mentale. Le HCR et ses partenaires ont élaboré des principes directeurs sur l'orientation et la prise en charge médicales. Des sessions d'information, d'éducation et de communication ont touché plus de 22 900 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 30 pour cent de femmes. Le HCR a diffusé des documents et supports d'information dans 20 sites et animé, par l'intermédiaire de ses partenaires, 36 ateliers sur l'égalité entre les sexes, la santé génésique et l'acquisition des compétences de la vie courante. Plus de 61 pour cent des participants ont indiqué qu'ils utilisaient davantage de préservatifs. Au total, 226 030 préservatifs masculins et 12 000 préservatifs féminins ont été distribués et 24 pairs-éducateurs formés à la problématique du VIH. Plus de 60 réfugiés et demandeurs d'asile atteints de maladies chroniques ont bénéficié de soins à domicile à Pretoria.

Services communautaires : quelque 300 personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques (155 femmes et 150 hommes), ainsi que 33 réfugiés âgés, se sont vu accorder des indemnités mensuelles. Une soixantaine de réfugiés ont bénéficié, pour la première fois, de pensions d'invalidité versées par l'État. Près d'un millier d'enfants ayant des besoins spécifiques (400 filles et 600 garçons) ont reçu une aide en matière d'alimentation, de logement et de transport. À Musina, le HCR a financé deux projets dans le secteur des abris, au titre desquels 240 garçons et 120 survivants de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'un hébergement temporaire et de vivres.

○ Contraintes

L'Afrique du Sud a continué à attirer un grand nombre de migrants et de demandeurs d'asile, mettant le système d'asile du pays sous pression et donnant à la population une image négative des étrangers, y compris des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le nombre de demandes déposées en 2009 a excédé celui de l'année 2008, déjà particulièrement élevé. L'année a été ponctuée d'attaques sporadiques contre des étrangers et contre leurs commerces, ce qui a constitué un obstacle majeur à l'intégration sur place et à l'autosuffisance. Le nombre de demandes de réinstallation dans des pays tiers a sensiblement augmenté en 2009, les réfugiés étant de plus en plus nombreux à considérer la réinstallation comme la seule solution durable s'offrant à eux.

| Informations financières |

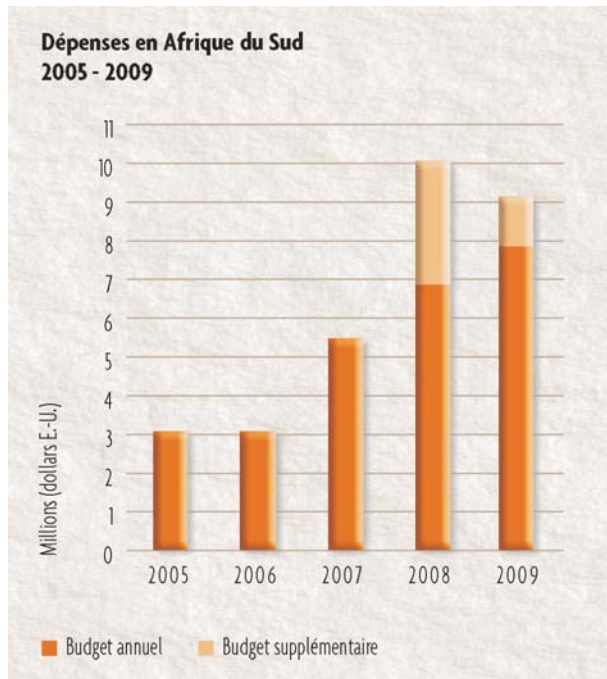
Par rapport au programme de l'année 2007 (6,8 millions de dollars E.-U.), les dépenses ont augmenté en 2008 (10 millions de dollars E.-U.) et en 2009 (11,3 millions de dollars E.-U.) en raison des besoins supplémentaires concernant l'aide en faveur des Zimbabwéens et l'intervention après les attaques xénophobes survenues dans le pays.

| Organisation et mise en œuvre |

Le bureau régional de Pretoria a coordonné les opérations de sept délégations (Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) en Afrique australe et répondu directement aux besoins de protection aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Swaziland. Deux bureaux de terrain ont été maintenus au Cap et à Musina. Le bureau régional employait 22 fonctionnaires internationaux (dont 16 assumant des responsabilités régionales) et 29 collaborateurs nationaux.

Collaboration avec les partenaires

En Afrique du Sud, le HCR a travaillé avec 11 partenaires d'exécution, à savoir des institutions onusiennes, des ONG locales, des organisations de la société civile et une ONG internationale. Il a présidé le groupe de travail sur la protection créé à la suite des violences xénophobes de 2008, qui comprenait d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des membres de la police et se réunissait deux fois par mois. Le Haut Commissariat a également travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, en particulier avec les ministères de l'Intérieur et du Développement social.



Évaluation générale

L'Afrique du Sud continue à pratiquer une politique d'admission libérale bénéfique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, qui sont libres de leurs mouvements et ont accès au marché de l'emploi, ainsi qu'aux services sociaux. En dépit des améliorations apportées à la capacité nationale d'asile, l'arriéré de demandes est assez considérable et le HCR continuera de prodiguer une aide technique. Dans la situation socio-économique actuelle, il est difficile de promouvoir l'intégration des réfugiés sur place et leur autosuffisance. Il est nécessaire de traiter ces questions au niveau national.

Il s'est avéré à la fois coûteux et difficile de prodiguer une aide d'urgence en matière de vivres et de logement à des personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR en milieu urbain, même si l'assistance a été limitée à un petit nombre de bénéficiaires. En conséquence, les individus vulnérables n'ont pas tous acquis, en quelques mois, suffisamment d'autonomie pour être en mesure de quitter les abris.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Gouvernement : ministère de l'Intérieur, Swaziland

ONG : Bonne Espérance, Bureau d'aide juridique de Musina, Antenne d'aide juridique de l'Université du Cap, Caritas Swaziland, Centre d'accueil des réfugiés du Cap, *El-Shaddai*, *Lawyers for Human Rights*, *Refugee Social Services*, *Sediba Hope Center*, Service jésuite des réfugiés, *Sonke Gender Justice*, *United Reformed Church*

Autres : OIM, PNUD Comores, PNUD Madagascar, PNUD Maurice

Partenaires opérationnels

Gouvernement : Centre national de gestion des catastrophes ; ministères du Développement social, de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Santé ; Municipalités du Cap, de Durban, de Johannesburg, de Musina, de Pretoria

ONG : *Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy*; *Consortium for Refugees and Migrants in South Africa*; Église catholique de Musina; *Mthwakazi Art Center*; *Southern African Women's Institute for Migration Affairs*; *Save the Children UK*

Autres : FNUAP, PNUD, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Afrique du Sud (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	8 168 086	433 163	7 550 413	7 983 576	7 856 216
Situation zimbabwéenne - BS	2 230 529	0	1 170 003	1 170 003	1 170 003
Préparation et réponse liées à la grippe aviaire et humaine dans les camps - BS	43 663	0	43 663	43 663	43 663
Sous-total du budget supplémentaire	2 274 192	0	1 213 666	1 213 666	1 213 666
Total	10 442 278	433 163	8 764 079	9 197 242	9 069 883

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Afrique du Sud (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 416 599	277 531	1 694 130	0
Activités génératrices de revenus	72 235	0	72 235	16 281
Appui opérationnel (aux agences)	782 637	715 223	1 497 860	136 373
Assistance juridique	237 363	155 013	392 375	127 510
Besoins domestiques	296 670	0	296 670	143 096
Éducation	194 194	0	194 194	78 291
Santé et nutrition	120 086	39 302	159 388	36 664
Services communautaires	289 402	0	289 402	101 746
Versements aux partenaires d'exécution	724 742	26 598	751 340	(639 961)
Sous-total des activités opérationnelles	4 133 929	1 213 666	5 347 595	0
Appui aux programmes	3 722 288	0	3 722 288	0
Total des dépenses	7 856 216	1 213 666	9 069 883	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes
(34 396)
Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	2 175 399	181 610	2 357 009
Dépenses rapportées	(1 450 657)	(155 013)	(1 605 670)
Solde	724 742	26 598	751 340

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 ^{er} janvier			1 112 619
Dépenses rapportées			(639 961)
Remboursés au HCR			(33 644)
Ajustement dû aux taux de change			3 158
Dû au 31 décembre			442 172

